



Peintures & Décoration

JEFCOSYLCO

l'alternative

(13) AIX-EN-PROVENCE	Tél. : 04 42 39 26 20
(13) MARSEILLE	Tél. : 04 96 12 05 56
(13) ST-MITRE LES REMPARTS / MARTIGUES	Tél. : 04 42 49 04 90
(13) VITROLLES	Tél. : 04 42 89 09 92
(14) IFS / CAEN	Tél. : 02 31 52 05 82
(17) PUILBOREAU / LA ROCHELLE	Tél. : 05 46 67 28 17
(17) ST-GEORGES DES COTEAUX / SAINTES	Tél. : 05 46 91 44 85
(21) CHENOVE / DIJON	Tél. : 03 80 70 23 53
(22) PLERIN / SAINT-BRIEUC	Tél. : 02 96 78 44 70
(27) GRAVIGNY / EVREUX	Tél. : 02 32 33 27 66
(29) GOUESNOU / BREST	Tél. : 02 29 61 22 55
(29) QUIMPER	Tél. : 02 98 66 63 35
(31) TOULOUSE	Tél. : 05 61 22 87 72
(33) BORDEAUX	Tél. : 05 56 50 75 25
(35) CESSON-SEVIGNE / RENNES	Tél. : 02 99 22 87 88
(44) NANTES EST	Tél. : 02 28 08 70 80
(44) ST-HERBLAIN / NANTES	Tél. : 02 40 92 14 69
(44) ST-NAZAIRE	Tél. : 02 40 66 41 01
(49) ANGERS	Tél. : 02 41 34 84 28
(56) LORIENT	Tél. : 02 97 87 92 82
(56) VANNES	Tél. : 02 97 54 54 55
(59) WASQUEHAL / LILLE	Tél. : 03 20 89 64 60
(60) COMPIÈGNE	Tél. : 03 44 44 85 85
(73) LE VIVIERS DU LAC / AIX LES BAINS	Tél. : 04 79 52 00 88
(76) ROUEN	Tél. : 02 32 93 93 20
(79) NIORT	Tél. : 05 49 33 45 72
(84) AVIGNON	Tél. : 04 90 81 02 33
(84) BOLLENE	Tél. : 04 90 30 05 50
(85) CHALLANS	Tél. : 02 28 10 96 56
(85) LA ROCHE SUR YON	Tél. : 02 51 36 20 76
(85) OLONNE-SUR-MER	Tél. : 02 51 23 65 74
(92) NANTERRE / PARIS - CEDAP	Tél. : 01 47 24 41 00
(93) AUBERVILLIERS / PARIS	Tél. : 01 48 11 37 37
(94) IVRY SUR SEINE / PARIS - CEDAP	Tél. : 01 49 60 02 02

Siège Social :

Les Docks Mogador - 105 Chemin de Saint-Menet aux Accates
13011 MARSEILLE

Tél. : 04 96 12 50 00 - Fax : 04 91 47 80 65
contact@jefcosylco.com

Export Department :

Tél. +33 4 92 02 66 60 - Fax +33 4 92 02 66 59
service.export@allios.fr

WWW.JEFCOSYLCO.COM



ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification





Peintures & Décoration

JEFCOSYLCO

L'alternative

ITE

Isolation Thermique Extérieure

Pourquoi isoler ?



Constat



Remèdes



Avantages

CONSTAT

DÉPERDITIONS ÉNERGÉTIQUES DU BÂTIMENT

Les pertes énergétiques dues au chauffage et sur lesquelles vous pouvez réaliser de substantielles économies sont :

MURS	30 %
TOITURE	30 %
FENÊTRES ET PORTES	15 %
AÉRATION	15 %
SOLS	10 %



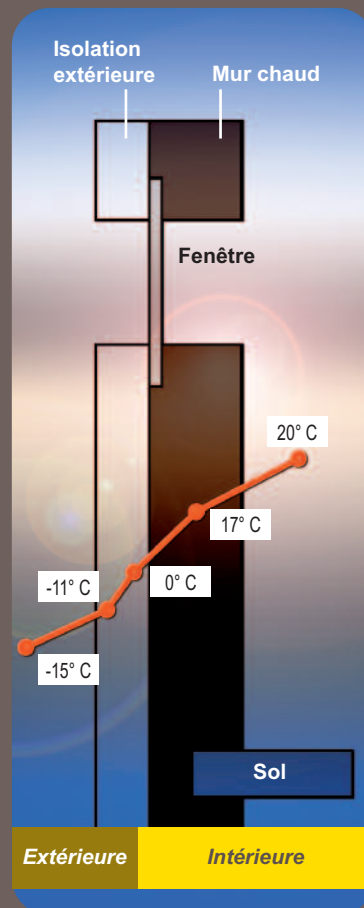
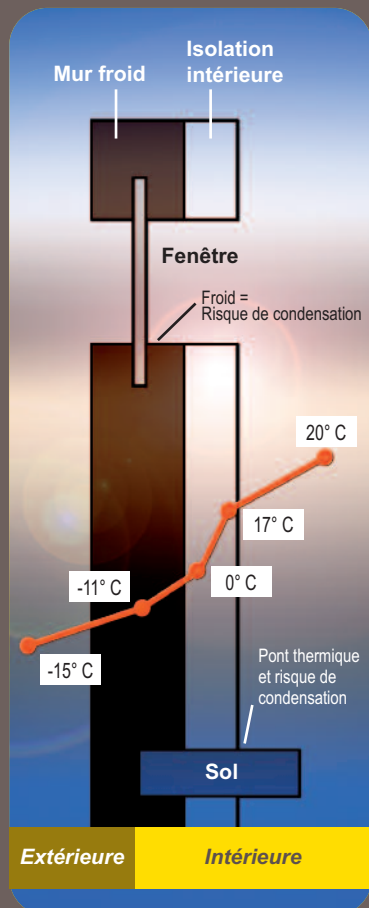
REMÈDES

Isolation Intérieure VERSUS Isolation Extérieure

A première vue, l'isolation intérieure apparaît comme une solution efficace mais surtout bon marché pour améliorer le coefficient d'isolation des murs existants.

DÉSAVANTAGES :

- ▶ Présence de ponts thermiques à hauteur des jonctions entre les murs intérieurs, les sols et les plafonds.
- ▶ Davantage de risques de condensation superficielle et de formation de moisissures.
- ▶ Risque plus important de dégâts et de fissures dus au gel, du fait que le parement extérieur est totalement exposé aux intempéries.
- ▶ Cette solution entraîne la perte d'un espace intérieur significatif (4 à 6 m² en moyenne).



La pose d'une isolation extérieure est à privilégier et se prête parfaitement à une mise en œuvre sur les bâtiments neufs ou en rénovation.

AVANTAGES :

- ▶ Solution idéale pour supprimer les ponts thermiques afin qu'il n'y ait plus de condensation interne qui se forme.
- ▶ De multiples finitions sont possibles.
- ▶ Plus de perte d'espace intérieur.
- ▶ Meilleure inertie des murs.
- ▶ Travaux avec présence des habitants à l'intérieur.

AVANTAGES

1 ► ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE

Les murs et ponts thermiques représentent jusqu'à 50 % des déperditions d'énergie. (Meilleur classement du DPE* en cas de ventes ou locations).

*Diagnostic de Performance Energétique.

2 ► AMÉLIORATION DU CONFORT DE VIE

En été : L'ITE réduit la surchauffe de l'habitation en période de fortes chaleurs.

En hiver : L'ITE évite le gaspillage de l'énergie.

3 ► GAIN D'ESPACE

Une isolation intérieure réduit en moyenne la surface habitable de 6 m².



4 ► L'ENVIRONNEMENT

Moins de consommation d'énergie pour le chauffage entraîne une baisse des émissions de CO² et de gaz à effet de serre.

5 ► INCITATIONS FISCALES

- Crédits d'impôts de 22 % selon dossiers.

- "Eco Prêts 0 %".

■ **TRAVAUX CONCERNÉS :** Isolation thermique extérieure.

■ **RÉSISTANCE THERMIQUE MINIMALE :** Murs en façade ou en pignon ayant une résistance thermique minimale de 2,8 m² K/W (110 mm d'isolant polystyrène correspondent à un R = 2,85 m² K/W).

■ **TYPES DE LOGEMENTS ET DATES DE DÉPENSES :** Travaux d'amélioration réalisés par une entreprise dans des habitations principales.

■ **CRÉDIT D'IMPOT DE 22 % :** - Logement terminé depuis plus de 2 ans.

■ **DÉPENSES COUVERTES :** Prix des matériaux étendus aux frais de main d'œuvre. L'installation doit être réalisée par une entreprise et une facture doit être établie (La facture doit comporter la description détaillée des produits utilisés avec les résistances thermiques).

■ **MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPOT :** Pour les équipements payés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2012, le taux éligible est de 22 %, plafonné à 8000 € pour une personne seule (célibataire, veuve ou divorcée) et 16000 € pour un couple soumis à une imposition commune. A cela s'ajoutent des majorations de plafonds par personne à charge (400 €).
A noter : 150 € TTC maximum par m² d'isolation posée.

